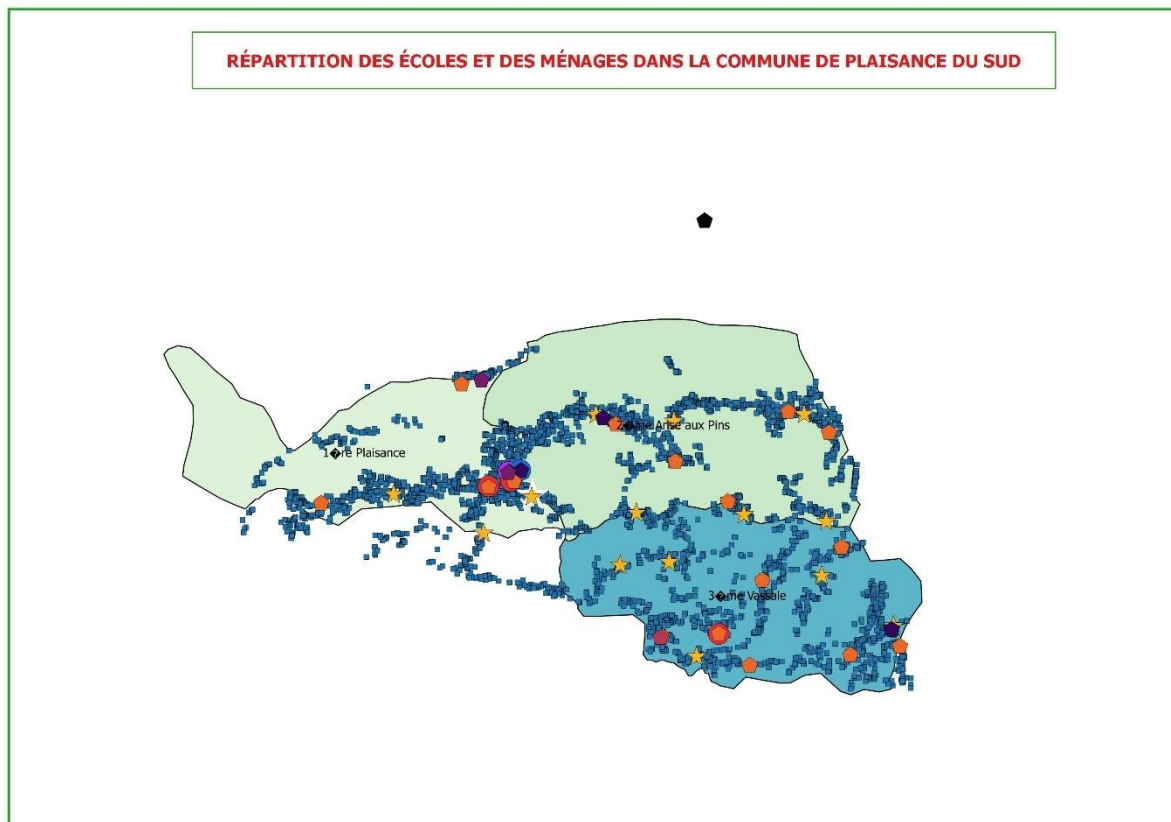


UCP-MENFP / BID



- Les points bleus représentent les ménages.
- Les petites maisons et les étoiles représentent les écoles préscolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires.

CARTE SCOLAIRE COMMUNE PLAISANCE DU SUD

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

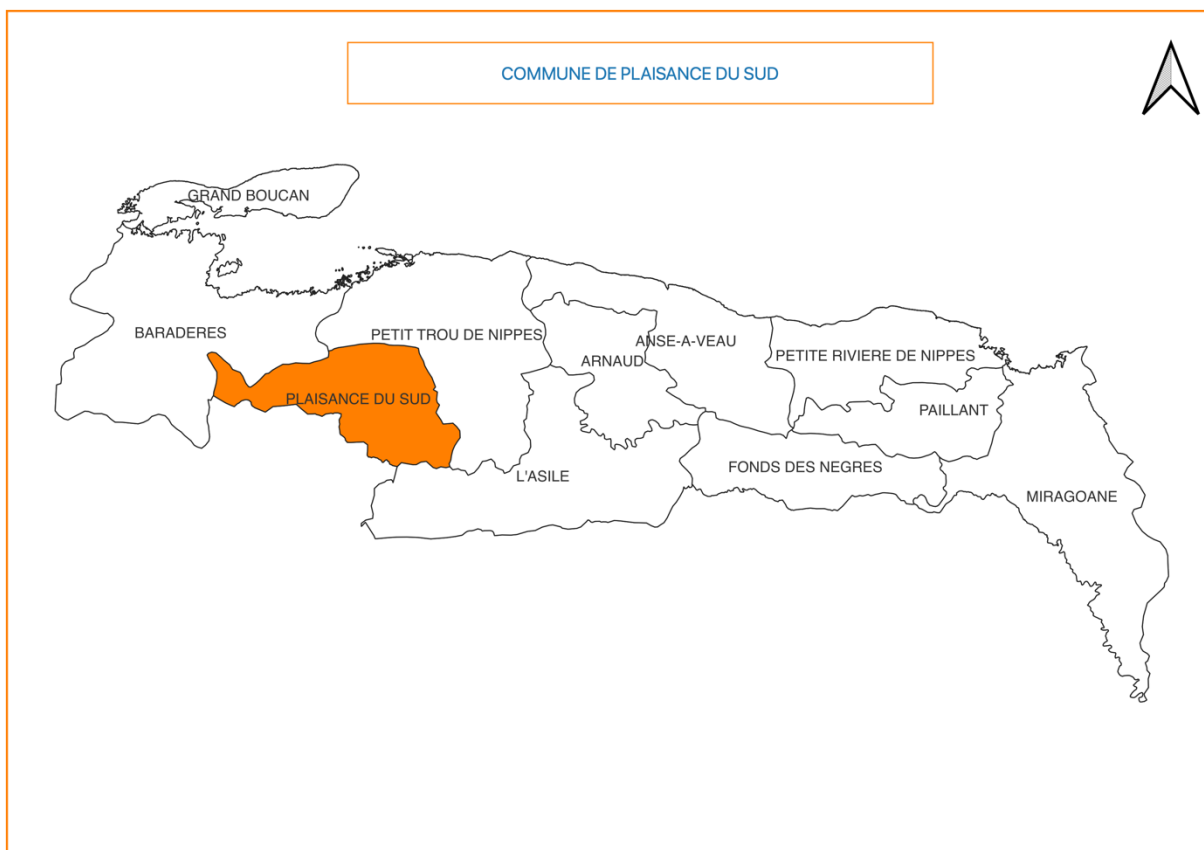
AVRIL 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	12
II. Analyse démographique.....	16
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	17
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	17
2.4. Répartition par sexe de la population.....	18
2.5. Projection de la population scolaire.....	18
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	20
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	21
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	21
3.2. Les normes scolaires.....	21
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	23
3.4. Les infrastructures.....	26
3.5. Les enseignants.....	26
3.6. Les manuels scolaires.....	26
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	26
B. Le Niveau Secondaire.....	28
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	28
1.1. Accessibilité et accès.....	29
1.2. Qualité de l'enseignement.....	32
II. Analyse démographique.....	35
III. Propositions de réorganisation de l'offre.....	36
Références bibliographiques.....	39
Les Annexes :	40
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Plaisance du Sud	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département des Nippes entre les communes de L'Asile, de Petit Trou de Nippes et de Baradères, Plaisance du Sud est élevée au rang de commune lors de la création du Département des Nippes en 2003. Elle comprend la ville de Plaisance du Sud et trois (3) sections communales : 1^{ère} Section Plaisance ou Petit-François, 2^{ème} Section Anse Aux Pains et 3^{ème} Section Vassale-Labiche.



Son relief dominant est la vallée ceinturée par les mornes Geffrard et Mardi-Gras au sud, Tadis, Sudre et Clément à l'ouest, Mingot, Gérin, Bois Coupé, Bois Joli, Morne Bellevue et Gauthier au nord, Nellier, Vassale et Cénacle à l'est. Elle est traversée par la rivière de Bois coupé et de Lexandre. L'agriculture et l'élevage sont les principales activités économiques de cette commune.

Sa population en 2015 était estimée par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) à 27 245 habitants et elle atteindra 31 142 habitants en 2025. Avec une superficie de 107.97 Km², sa densité de population sera alors de 288 habitants/Km². La majeure partie de cette population (88%) est dispersée en milieu rural.

En matière d'offre scolaire, il n'y a pas de kindergarten dans cette commune, mais on y dénombre 48 écoles fondamentales dont 14 écoles nationales, 10 écoles secondaires et 2 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation

Professionnelle (MENFP) y est représenté par le bureau de district scolaire (BDS) situé dans la ville de Plaisance.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, couvre l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

I. Les niveaux pré-scolaire et fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Plaisance du Sud, la majorité des écoles (63.20%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

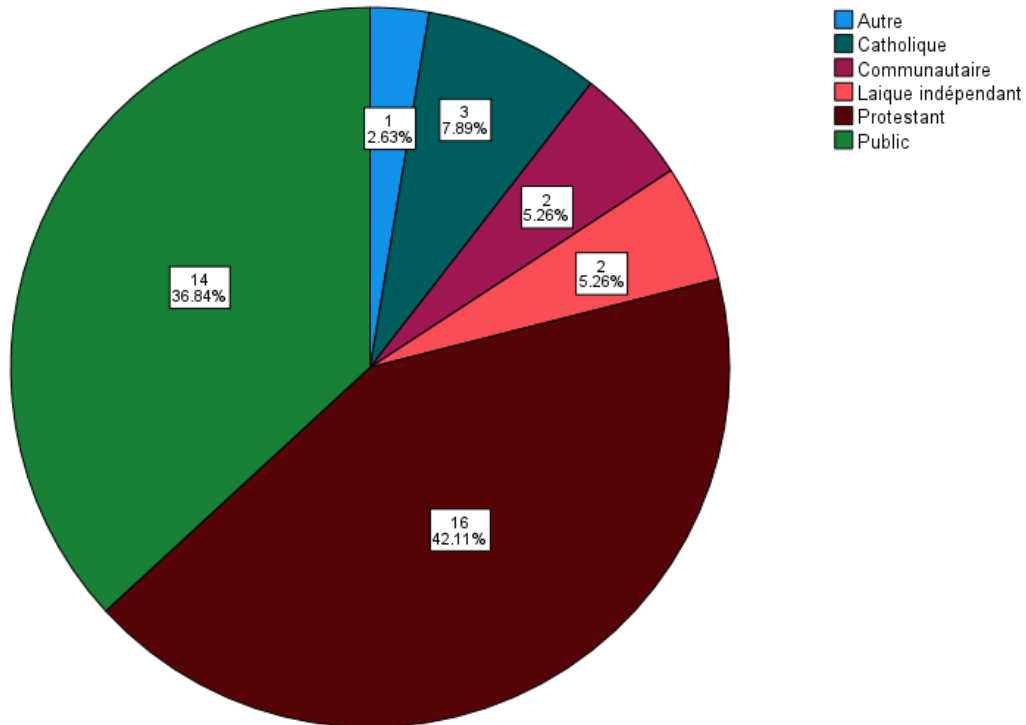


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 94.7% en simple vacation, entre 8h00 et 13h00, qu'il s'agisse des écoles nationales ou des écoles non publiques. Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Plaisance du Sud

Commune de Plaisance du Sud		Réseau d'appartenance						Total
		Autre	Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
1e section Plaisance	#	0	0	1	0	2	2	5
	%	0.0%	0.0%	20.0%	0.0%	40.0%	40.0%	100.0%
2e section Anse aux Pains	#	0	1	0	0	5	6	12
	%	0.0%	8.3%	0.0%	0.0%	41.7%	50.0%	100.0%
3e section vassale	#	0	1	0	2	7	5	15
	%	0.0%	6.7%	0.0%	13.3%	46.7%	33.3%	100.0%
Ville de Plaisance du Sud	#	1	1	1	0	2	1	6
	%	16.7%	16.7%	16.7%	0.0%	33.3%	16.7%	100.0%
Total	#	1	3	2	2	16	14	38
	%	2.6%	7.9%	5.3%	5.3%	42.1%	36.8%	100.0%

Ces écoles ont des des tailles très variées, de 24 à 426 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	309	309	309
Catholique	156	53	300
Communautaire	89	46	131
Laique Indépendant	120	0	239
Protestant	118	24	426
Public	129	48	338
Ensemble	132	24	426

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Plaisance du Sud

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Plaisance du Sud est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu et l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) **Accroissement absolu de la scolarisation**

Pour l'année scolaire 2024-2025, 3969 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on observe une diminution absolue de 1948 élèves² dans cette commune.

ii) **Accroissement relatif**

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu au fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 40.62%³ au cours de cette période scolaire.

iii) **Taux moyen annuel de croissance**

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Plaisance du Sud est de 3.7% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁴

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale d'Anse aux Pins située dans la 2^{ème} section Anse aux Pins recrute ses élèves dans les localités telles que : Anse aux Pins (Entre 15 à 30 mn de marche), Gauthier Civil (Plus de 60 mn de marche) et Bellevue (Plus 60 mn de marche); soit donc 2 sur 3 localités de parcours

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 3969 - 5917 = -1948$ élèves

³ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-1948}{5917} \times 100 = -32.92\%$

⁴ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2013-2014} = E_{2011-2012} (1+r)^{11} \rightarrow 5917 = 3969 (1+r)^{11} \rightarrow 1.490803729 = (1+r)^{11}$$

$$r = 0.03696 \text{ (3.7\%).}$$

jugés inacceptables pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Plaisance du Sud.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Plaisance du Sud, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 83.41%⁵.

Ce fort taux s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans qui devraient être admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 42.81%⁶ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 9^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{528}{633} \times 100 = 83.41\%.$$

$$^6 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{271}{633} \times 100 = 42.81\%$$

et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Plaisance du Sud, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 57.62%⁷.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit 51.77%⁸ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux très important est considéré encore insuffisant.

iii) Le taux de transition, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 87.07%.⁹

Ce taux de transition se révèle assez important. En effet, il y a 12 écoles sur les 37 dénombrées (32.4%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune dont 3 écoles nationales. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^7 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{3969}{6888} \times 100 = 57.62\%$$

$$^8 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-11 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{3566}{6888} \times 100 = 51.77\%.$$

$$^9 \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{256}{294} \times 100 = 87.07\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Plaisance du Sud selon qu'elles sont complètes ou non

Nombre total d'année d'étude		Commune de Plaisance			Ville de Plaisance du Sud	Total
		1e section Plaisance	2e section Anse aux Pains	3e section vassale		
1	#	0	2	0	0	2
	%	0.0%	16.7%	0.0%	0.0%	5.4%
3	#	1	0	1	3	5
	%	20.0%	0.0%	7.1%	50.0%	13.5%
4	#	0	0	1	0	1
	%	0.0%	0.0%	7.1%	0.0%	2.7%
5	#	0	0	1	0	1
	%	0.0%	0.0%	7.1%	0.0%	2.7%
6	#	1	3	7	0	11
	%	20.0%	25.0%	50.0%	0.0%	29.7%
7	#	0	3	1	0	4
	%	0.0%	25.0%	7.1%	0.0%	10.8%
9	#	1	4	2	2	9
	%	20.0%	33.3%	14.3%	33.3%	24.3%
12	#	1	0	1	1	3
	%	20.0%	0.0%	7.1%	16.7%	8.1%
Total	#	5	12	14	6	37
	%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, quatre (4) catégories de coûts sont ici considérés : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, les coûts de nourriture et les coûts d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Plaisance du Sud, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 103864.80 et 119001 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Plaisance du Sud par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	14657.75	12874.4	13496.2	70456.2	111484.55
2 ^e AF	14495	15546.6	15353.8	69308.4	114703.8
3 ^e AF	14392.25	14086	12274.6	69241.4	109994.25
4 ^e AF	9899.25	29985.2	2717.8	67785.4	110387.65
5 ^e AF	13862.75	18468.8	11893.8	65068.8	109294.15
6 ^e AF	18986	18531	12200	54147.8	103864.8
7 ^e AF	13549.33	27618.75	12463.75	54035.5	107667.33
8 ^e AF	21382.67	25739.5	10300.75	55299.5	112722.42
9 ^e AF	21335	28290.75	9713.75	59661.5	119001

Dans une école nationale le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 42933.64 et 96972.64 gourdes; 84.58% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Plaisance du Sud par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	1104.64	243	6696	10843	49572	68458.64
2 ^e AF		207	7268	10464	53500	72543.64
3 ^e AF		279	9614	11929	57071	79997.64
4 ^e AF		336	14025	2964	60250	78679.64
5 ^e AF		300	10225	16236	69107	96972.64
6 ^e AF		318	11943	14043	63643	91051.64
7 ^e AF		1764	6514	7450	34543	51375.64
8 ^e AF		1425	5571	5607	28786	42493.64
9 ^e AF		1425	6036	6736	38214	53515.64

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Plaisance du Sud

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Plaisance du Sud est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Plaisance du Sud :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Plaisance du Sud

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	72%	72%	68%	61%	62%	61%
Taux de redoublement	13%	16%	19%	17%	17%	9%
Taux d'abandon	15%	12%	13%	22%	21%	30%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles								
TP	0.72	0.72	0.68	0.61	0.62	0.61		
TR	0.13	0.16	0.19	0.17	0.17	0.09		
TA	0.15	0.12	0.13	0.22	0.21	0.3		
Annee	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés	Années-élèves
		79						
2024-2025	528	↗						528
	↓	↘	46					
2025-2026	69	380	↗					449
	↓	↓	↘	36				
2026-2027	9	110	274	↗				393
	↓	↓	↓	↘	41			
2027-2028	1	24	131	186	↗			343
	↓	↓	↓	↓	↘	24		
2028-2029	0	5	42	121	114	↗		282
		↓	↓	↓	↓	↘		
2029-2030		1	11	49	93	70		225
			↓	↓	↓	↓	↘	
2030-2031			3	16	46	64	43	129
				↓	↓	↓	↓	
2031-2032				5	18	34	39	57
					↓	↓	↓	
2032-2033					6	14	21	20
						↓	↓	
2033-2034						5	9	5
							↓	
2034-2035							5	
Promus							117	
Année-élèves								2429
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				700				
Nombre d'années-élèves réel =				2429				
Rendement interne =				28.82				
Coefficient d'augmentation des coûts =				3.470309				
Coût de l'élève formé =				20.82185				

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est très très faible (28.82%), car seulement 43 élèves (8.14%) de la cohorte de 528 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 117 élèves (22.16%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^{er}AF et qui atteignent la 2^{er}AF, puis la 3^{er}AF, la 4^{er}AF, etc. Par exemple, **le taux de rétention de 1^{er}AF à 6^{er}AF** est de 30.97% ($188 \div 807 = 0.3097$)¹⁰ dans la commune de Plaisance du Sud. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 31 qui parviendront à atteindre la 6^{er} année fondamentale. C'est donc une tendance à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Plaisance du sud. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Plaisance du Sud, un effectif de 271 enseignants a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025 dont 40.2% de femmes; soit donc un ratio enseignant/école = 7. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Plaisance du Sud

Commune de Plaisance du Sud	# écoles	# enseignants	Ratio ens/école
1e section Plaisance	5	37	7
2e section Anse aux Pains	12	78	7
3e section vassale	15	100	7
Ville de Plaisance du Sud	6	58	10
Total	38	271	7

¹⁰

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad (1^{\text{er}}AF)$$

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant constaté qu'il y a un nombre important d'enseignants (50.55%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Même dans le sous-réseau d'écoles nationales, on a dénombré 47.57% d'enseignants sans formation professionnelle. Leur répartition se présente comme suit :

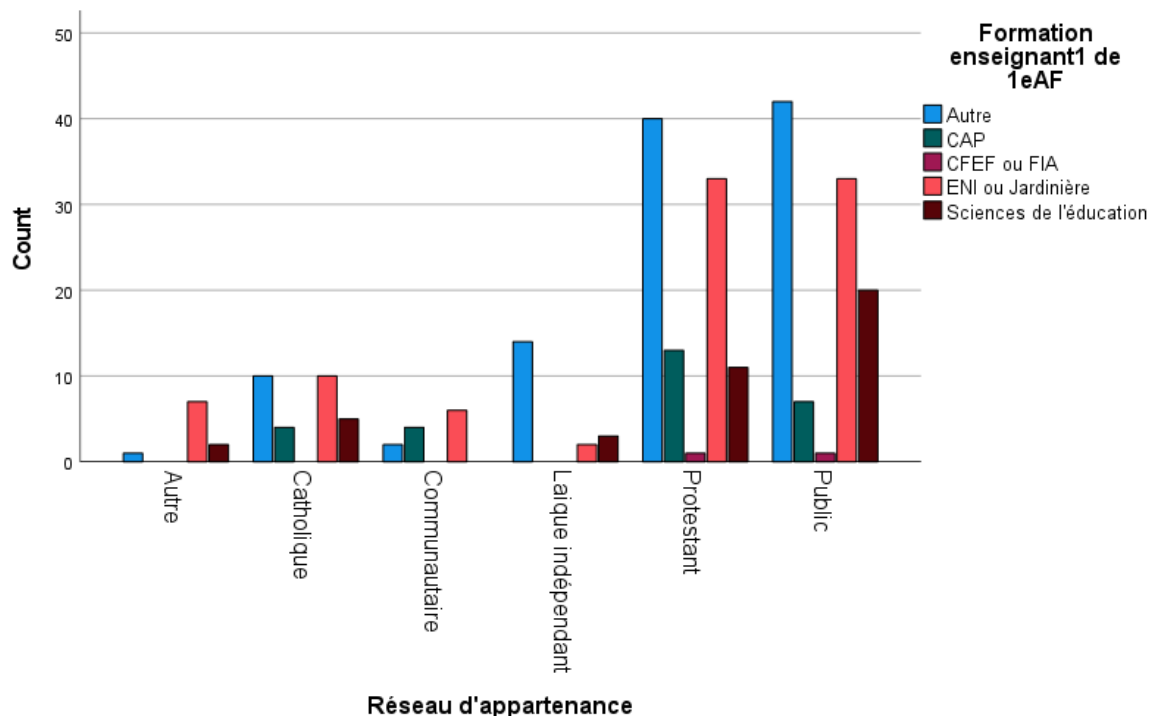


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Plaisance du Sud. Aux deux premiers cycles du fondamental, il ressort que c'est une commune où il n'y a pas assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle par classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=0.85, ratio moyen élèves/salle de classe=21 et ratio moyen élèves/enseignant=18; comme le montre le tableau 9.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Plaisance du Sud

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Autre	15	10	309	1.5	21	31
Catholique	13	29	467	0.45	36	16
Communautaire	12	12	177	1	15	15
Laïque Indépendant	9	19	239	0.47	27	13
Protestant	81	98	1884	0.83	23	19
Public	101	103	1802	0.98	24	17
Ensemble	231	271	4878	0.85	21	18

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Plaisance du Sud, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 30.74 et 52.12 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	540	36
Catholique	193.02	14.85
Communautaire	204	17
Laïque Indépendant	216	24
Protestant	1852.43	1933.43
Public	2258.20	22.3623
Ensemble	5263.65	22.80

Par contre, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Plaisance du Sud est dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans certains sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 0.41 et 1.75 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	1.75
Catholique	0.41
Communautaire	0.44
Laïque Indépendant	0.90
Protestant	0.98
Public	1.25
Ensemble	1.08

En ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se révèle encore assez précaire : 27% des écoles de la commune méritent d'être réhabilitées, 48.6%

ont de l'eau, 27% ont une cantine, 10.8% une petite bibliothèque et 10.8% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Plaisance du Sud. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui ont passé l'année sans avoir eu leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale 1^e et 2^e cycles dans la commune de Plaisance du Sud se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 83.41% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 42.81%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 57.62% Taux net de scolarisation = 51.77%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 87.07%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 68458.64 gourdes 2 ^e AF = 72543.64 gourdes 3 ^e AF = 79997.64 gourdes 4 ^e AF = 78679.64 gourdes 5 ^e AF = 96972.64 gourdes 6 ^e AF = 91051.64 gourdes 7 ^e AF = 51375.64 gourdes 8 ^e AF = 42493.64 gourdes 9 ^e AF = 53515.64 gourdes 84.58% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 111484.55 gourdes 2 ^e AF = 114703.8 gourdes 3 ^e AF = 109994.25 gourdes 4 ^e AF = 110387.65 gourdes 5 ^e AF = 109294.15 gourdes 6 ^e AF = 103864.8 gourdes 7 ^e AF = 107667.33 gourdes 8 ^e AF = 112722.42 gourdes 9 ^e AF = 119001 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 72% Taux de promotion en 2 ^e AF = 72% Taux de promotion en 3 ^e AF = 68% Taux de promotion en 4 ^e AF = 61%

	Taux de promotion en 5 ^e AF = 62%
	Taux de promotion en 6 ^e AF = 61%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 13% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 16% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 19% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 17% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 17% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 9%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 15% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 12% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 13% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 22% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 21% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 30%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 30.81%
Rendement interne du réseau d'écoles à Plaisance du Sud	28.82%
Rapport élève/classe	21 élèves
Rapport élève/maître	18 élèves
# enseignants	271
% de femmes	40.2%
% de maîtres qualifiés	49.45%
Ratio moyen m ² /élève	1.08 m ²
Ratio moyen m ² /classe	22.80 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	132 élèves
Salaire moyen d'un enseignant	10959 gourdes dans le privé et 18057 gourdes dans le public

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Plaisance du Sud. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Plaisance du Sud, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les

établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Plaisance du Sud au cours de la période 2020-2025 est égal à 2019 enfants¹¹;
- Son accroissement relatif est de 6.93%¹² pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 1.35%.¹³

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Plaisance du Sud

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Plaisance du Sud par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

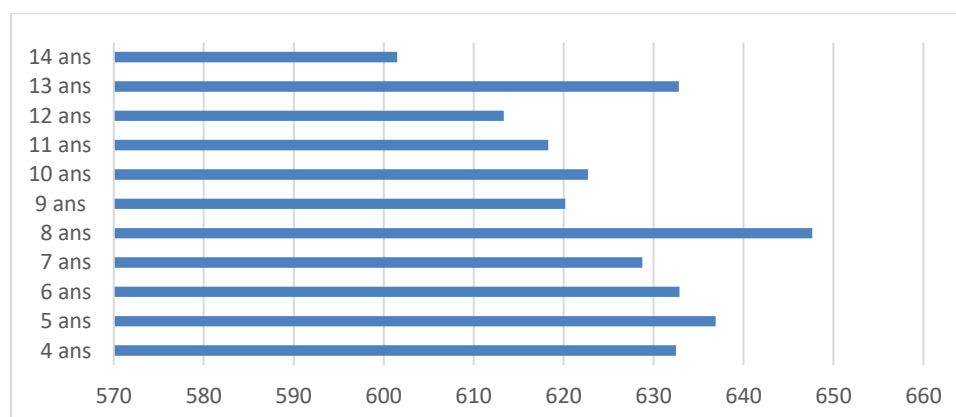


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Plaisance du Sud

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

¹¹ $\Delta P = P_{2025} - P_{2020} = 31142 - 29123 = 2019$

¹² $\Delta P / P_{2020} = 2019 \div 29123 = 0.0693$

¹³ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$

$31142 = 29123 (1+r)^5 \rightarrow 1.069326649 = (1+r)^5 \rightarrow \log (1.069326649) = 5 \log (1+r)$

$r = 0.013496091 (1.35\%)$

Rappelons que la superficie de la commune de Plaisance du Sud est de 107.97 Km² et sa densité de population en 2026, de 288 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve très dispersée en milieu rural selon les sections communales considérées. Les 4.087 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Plaisance du Sud en 2024

Commune de Plaisance du Sud	# ménages	%
1e section Plaisance	1118	27.4
2e section Anse aux Pains	1445	35.4
3e section vassale	1102	27.0
Ville de Plaisance du Sud	422	10.3
Total	4087	100.0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Plaisance du Sud par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Plaisance du Sud

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	342	341	341	340	291	291	290	290	289	291
5	344	345	345	346	347	293	294	294	295	295
6	342	342	343	344	344	291	292	292	293	293
7	340	340	341	342	342	289	290	290	291	292
8	350	350	351	352	353	298	299	299	300	300
9	335	336	336	337	338	285	286	286	287	288
10	336	338	339	341	343	336	286	288	289	291
11	334	335	337	339	340	334	284	286	287	289
12	331	333	334	336	338	331	282	283	285	286
13	342	343	345	347	348	342	291	292	294	295
14	325	326	328	330	331	325	277	278	279	281
4-14	3719	3730	3741	3752	3763	3168	3178	3187	3196	3206

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Plaisance du Sud, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Plaisance du Sud jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	29123	31142	31142.4	31142	31142

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Plaisance du Sud :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	2405	2415	2423	2430	2434

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	633	632	631	630	629
5	637	638	639	641	642
6	633	634	635	637	638
7	629	630	631	633	634
8	648	649	650	652	653
9	620	621	623	624	625
10	623	626	629	632	635
11	618	621	624	627	630
12	613	616	619	622	625
13	633	636	639	642	645
14	601	604	607	610	613
4-14	6888	6908	6928	6949	6969

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Plaisance du Sud est de 51.77 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028-2029 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 51.77 = 48.23\%$. La carte scolaire de Plaisance du Sud étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 42.81% dans la commune de Plaisance du Sud. En déterminant le taux moyen annuel de croissance, il devra donc être $r = 0.2363$ la progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	633	0.4281	271
2025-2026	634	0.5711	362
2026-2027	635	0.714	452
2027-2028	637	0.857	546
2028-2029	638	1	638

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Plaisance du Sud :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF
Taux de Promotion	72%	72%	68%	61%	62%	61%
Taux de redoublement	13%	16%	19%	17%	17%	9%
Taux d'abandon	15%	12%	13%	22%	21%	30%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Plaisance du Sud, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	528	522	621	513	470	466
2025-2026	310+362=672	528+52=580	522-52=574	621+51=672	513-51=462	470+47=517
2026-2027	278+452=730	672+58=730	580-58=522	574+67=641	672-67=605	462+52=514
2027-2028	321+546=867	730+73=803	730-73=657	522+64=586	641-64=550	605+51=656
2028-2029	638	867+80=947	803-80=723	657+59=716	586-59=527	550+66=616

3. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Plaisance du Sud

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Plaisance du Sud.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Plaisance du Sud ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 21 dans la commune de Plaisance et plus précisément à 45 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Plaisance du sud, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1^e AF	2^e AF	3^e AF	4^e AF	5^e AF	6^e AF
16.92%	16.73%	19.90%	16.44%	16.06%	14.94%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 550

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

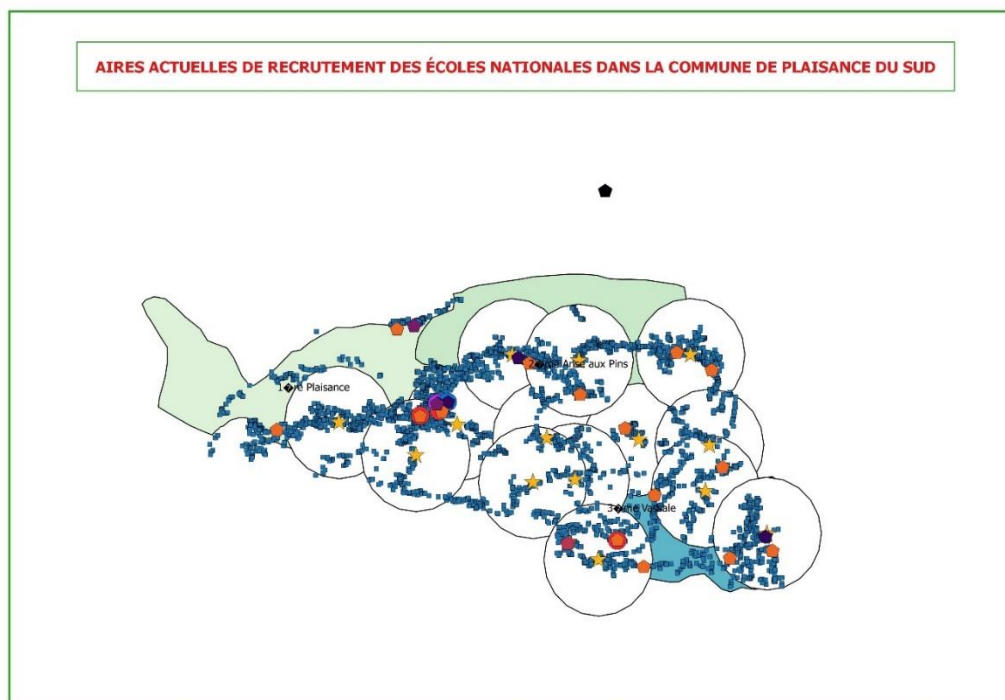
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	100	50	550
Classes	2	2	2	2	2	1	11

Le nombre d'élèves par classe : $550/11=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 550 élèves et 11 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement aux deux premiers cycles du fondamental est la distance qu'un enfant de 6-11 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Plaisance du Sud, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 1536 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés et qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Plaisance du Sud, et une bonne partie d'entre eux (12.78%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 24.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés de Plaisance du sud et selon leur handicap

Commune de Plaisance du Sud	# enfants non scolarisés	# sourd	# non-voyant	# handicap physique	# handicap mental
1e section Plaisance	306	33	24	31	128
2e section Anse aux Pins	708	9	17	14	33
3e section Vassale	407	12	12	17	20
Ville de Plaisance du Sud	161	10	8	22	44
Ensemble	1636	64	61	84	225

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons donc que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune Plaisance du Sud	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville Plaisance du Sud	École Nationale de Plaisance	Centre-Ville de Plaisance
		Bois Gérard
		Bois Boûlé
		Gauthier
		Café Gauthier

1 ^e Section Plaisance	École nationale complète de TiFrançois	Ferme
		Roi
		Jonc
		TiFrançois
		Clément
	École Nationale de Geffrard	Cherette
		Laplante
		Geffrard
		Robiste
		Galès
		Ka Lavil
		Derrière Morne
		Josée
2 ^e Section Anse aux Pains	École Nationale de Lamarque	Lamarque
		Nan Lion
		Nan L'Étang
	École Nationale communautaire de Civil	Gauthier Civil
		Source Cresson
	École Nationale d'Anse aux Pains	Aux Pains
		Au Pain
	École Nationale de Gérard	Bois Gérard
		Lebeau
		Body
	École Nationale de Body	Ka-Body
		Belle Fleur
		Pascal
		Les Rois
		Pajot
3 ^e Section Vassal-Labiche	EPGC de Bois-Neuf	Bois-Neuf
		Calvil
		Sanayi
		Placard
		Bellevue
		Planga
	École nationale communautaire de Nélir	Nélir
		Nan Plezi
		Nan Pierre-Louis
		Nan Koudwo
		Jalousie
	École Nationale de Jalousie	Dorlette
		Simba
		Casimir

	Labiche
	Platon
École nationale de Vassal	Vassal
	Bouan
	Sanon
	Dipy
	Manso
	Cénéak
École nationale de Labiche	Labiche
	Soucrerie
	Cadouze

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, il y a lieu de reconstruire cinq (5) écoles nationales : École nationale de Plaisance, École Nationale de Vassal, École nationale communautaire de Néliér, École nationale de Labiche et École nationale de Jalousie.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aurait lieu de mettre à niveau les enseignants non formés.

L'autre intervention qu'il y aura lieu de faire aussi, c'est d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (84.58%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Plaisance du Sud en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cependant, à partir des données recueillies en 2024-2025, on constate que la plupart des écoles secondaires dans la commune de Plaisance du Sud contiennent le 3^e cycle fondamental totalisant un effectif de 104 élèves; soit 21.18% de l'effectif total enregistré dans ces écoles.

Ces écoles sont, en grande majorité (83.3%), des collèges privés.

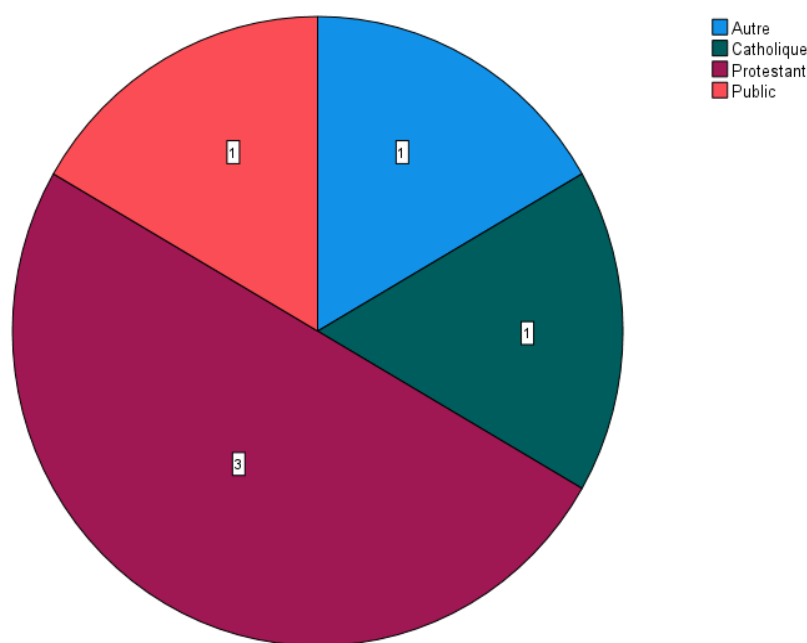


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Elles fonctionnent toutes (100%) en simple vacation et à différents moments de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Plaisance du Sud selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# écoles	%
7h-12h	1	16.7
Autre	4	66.7
Total	6	100.0

Elles offrent toutes (100%) la filière d'enseignement général et en son sein les Séries « Sciences de la Vie et de la Terre » (100%)

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la série qu'elles offrent

Série offerte	# écoles	%
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	6	100.0

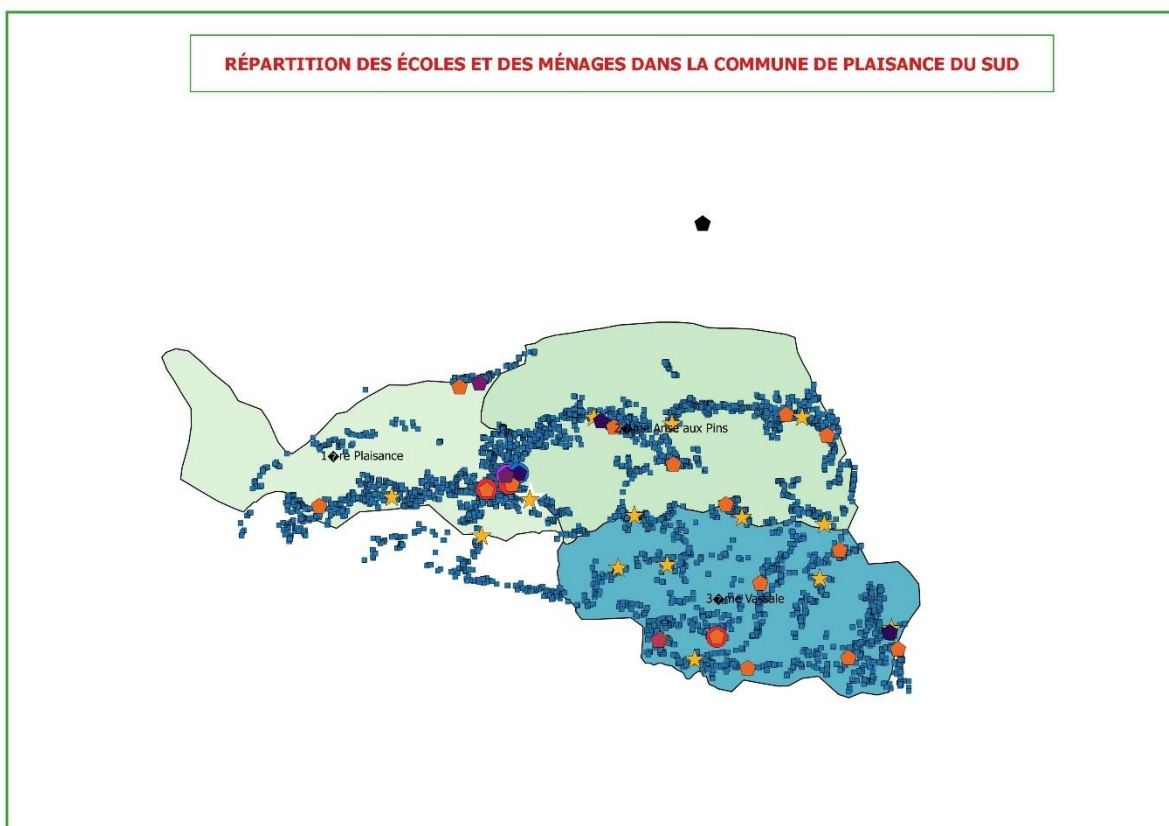
Ce sont, dans l'ensemble, de petites et de moyennes écoles secondaires dont la taille varie entre 10 et 250 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Autre	24	24	24
Catholique	45	45	45
Protestant	86	10	162
Public	250	250	250
Ensemble	99	10	250

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer qu'elles sont situées dans la ville de Plaisance (5) et dans la 3^e section Vassale (1); la 1^{ère} section Plaisance et la 2^{ème} section Anse aux Pains où vivent environ 2563 ménages, ne contiennent aucune école secondaire comme le montre l'image ci-dessous.



Ainsi, la plupart des élèves qui résident dans ces sections communales et qui fréquentent le niveau secondaire se trouvent donc en situation de parcourir régulièrement de très longues distances pour aller à l'école ou bien à Vassale ou bien dans la ville de Plaisance. C'est le cas, par exemple, de certains élèves du Lycée national de Plaisance qui proviennent des localités telles que Boineau (Plus de 60 mn de marche à l'aller et au retour), Labiche (Plus 60 mn de marche à l'aller et au retour) et Pliché (plus de 60 mn de marche à l'aller et au retour). C'est le même problème auquel font face bon nombre de ceux qui fréquentent les collèges privés de Plaisance du Sud; soit donc des trajets jugés inacceptables en matière d'administration scolaire.

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 15.61% dans la commune de Plaisance du Sud. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore plus faible (10.45%); très loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 93722.34 et 170283.42 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 4 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	28194.44	25222.20	12977.78	103889	170283.42
NS2	21750	42250	19500	77777	161277
NS3	25833.33	54833.33	18833.33	64444.33	163944.32
Ns4	39000	39166.67	17666.67	15555.67	93722.34

Dans le public, ils varient aussi entre 108995.60 et 161495.60 gourdes; 64.68%% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves. L'école secondaire n'est pas gratuite même dans le public et ne peut donc être rendue obligatoire.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire/élève	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	38495.6	3500	32000	10000	25000	108995.60
NS2		3000	37500	25000	30000	133995.60
NS3		3000	60000	20000	40000	161495.6
Ns4		3000	45000	22500	50000	158995.6

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est souvent le faible niveau de performance des écoles enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté qu'il y a un cheminement scolaire assez important au niveau du secondaire dans la commune de Plaisance du Sud; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 88 à 97 % jusqu'en NS4, et les taux de redoublement de 0 à 4%.

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 175 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire					
TP	0.88	0.91	0.97	0.48	
TR	0.04	0.04	0.03	0	
TA	0.08	0.05	0	0.52	
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés
		14			
2024-2025	175	↗			175
	↓	↘	8		
2025-2026	7	154	↗		161
	↓	↘	↘	0	
2026-2027	0	12	140	↗	153
	↓	↘	↘	↘	
2027-2028	0	1	15	136	152
	↓	↘	↘	↘	
2028-2029	0	0	1	15	65
		↘	↘	↘	
2029-2030		0	0	1	7
			↘	↘	↘
2030-2031			0	0	1
				↘	↘
2031-2032				0	0
					↘
2032-2033					0
					↘
Promus					73
Année-élèves					731
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				438	
Nombre d'années-élèves réel =				731	
Rendement interne =				59.90	
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.669586	
Coût de l'élève formé =				10.01752	

Il en ressort donc que, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne assez faible dans la commune de Plaisance du Sud (59.90%); car des 175 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, seulement 37.14% obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029. Puis, après avoir pris en compte les cas de redoublement, ils seront un total de 73 élèves de la cohorte à boucler le cycle en 2030-2031.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 104 enseignants dont 9 femmes (8.65%); seulement 15.38% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 6 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Autre	12	2	1
Catholique	16	1	0
Protestant	55	4	0
Public	21	2	15
Ensemble	104	9	16

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré, certains d'entre eux proviennent de l'École Normale Supérieure ou des Facultés de Sciences de l'Éducation tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation les habilitant à enseigner, comme le fait ressortir la figure 2.

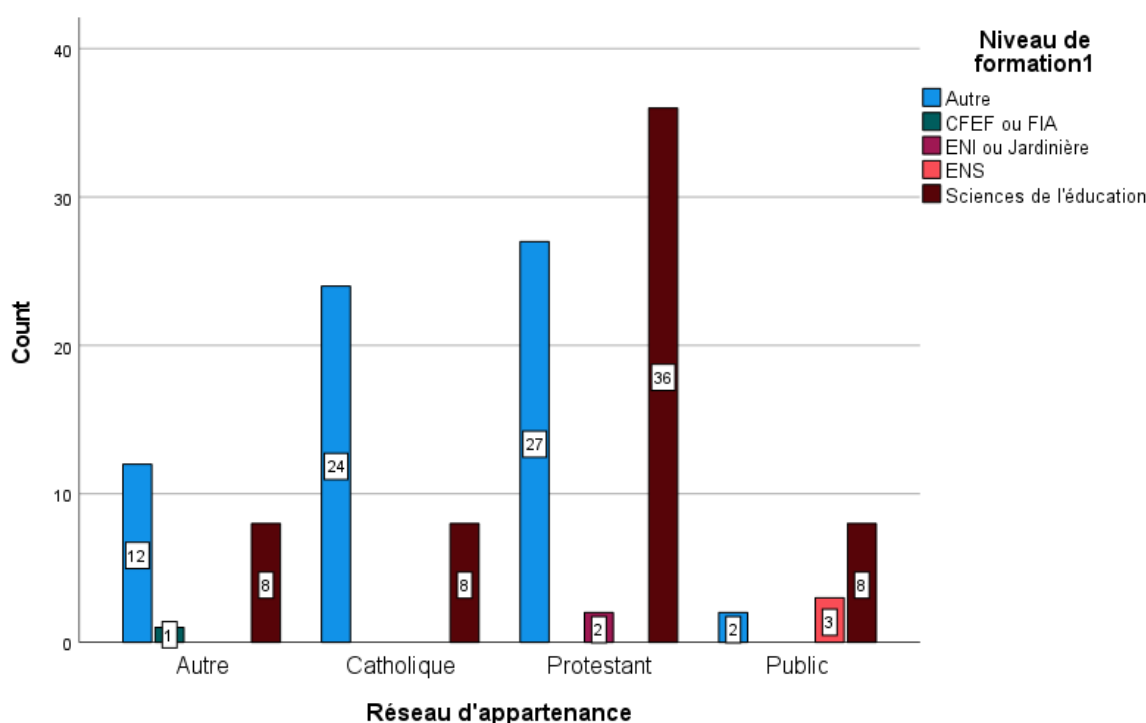


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 10 436.67 gourdes dans le réseau privé à 44281 gourdes dans le public.

Tableau 7 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	Salaire mensuel moyen
Autre	19514
Catholique	5719
Protestant	6077
Public	44281
Ensemble	11935

Dans la commune de Plaisance du Sud, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 28 élèves par salle de classe et 0.90 m² par élève, comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique dans la commune de Plaisance du Sud

Réseau d'écoles	# salle classe	Nbre élève	# de m ²	# m ² / élève	Él/ salle	# m ² / salle
Autre	3	24	108	4.5	8	36
Catholique	4	45	84	1.87	11	21
Protestant	6	172	198	1.51	29	33
Public	6	250	216	0.864	41	36
Ensemble	19	491	606.06	1.23	26	32

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, elle a en plus des problèmes de qualité; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 9 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 15.61% Taux net de scolarisation = 10.45%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 108995.60 gourdes NS2 = 133995.60 gourdes NS3 = 161495.6 gourdes NS4 = 158995.6 gourdes 64.68% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 170283.42 gourdes NS2 = 161277 gourdes NS3 = 163944.32 gourdes NS4 = 93722.34 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 88% Taux de promotion en NS2 = 91% Taux de promotion en NS3 = 97% Taux de promotion en NS4 = 48%

Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 4%
	Taux de redoublement en NS2 = 4%
	Taux de redoublement en NS3 = 3%
	Taux de redoublement en NS4 = 0%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 8%
	Taux d'abandon en NS2 = 5%
	Taux d'abandon en NS3 = 0%
	Taux d'abandon en NS4 = 52%
Rendement interne du réseau d'écoles à Plaisance du sud	59.90%
Rapport élève/salle de classe	26 élèves
Nombre d'enseignants	104
Pourcentage de femmes	8.65%
% d'enseignants nommés par l'État	15.38%
% de maîtres qualifiés	50.38%
Ratio moyen m ² /élève	1.23 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	99 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 10 436.67 gourdes dans le privé et 44 281 gourdes dans le public

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Plaisance du Sud croît suivant un taux moyen annuel de 0.5%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 10 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2029.

Tableau 10 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	627	631	635	639	643
16	622	627	631	635	639
17	618	622	626	630	634
18	612	616	620	624	628
15-18	2479	2495	2511	2527	2544

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du

fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 27.91% dans la commune de Plaisance du Sud. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 27.91\% = 72.09\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Donc, il faudra un taux moyen annuel de croissance de 18.02% d'enfants âgés de 15 ans de la population scolarisable à admettre en NS1 de façon systématique et continue. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 11 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

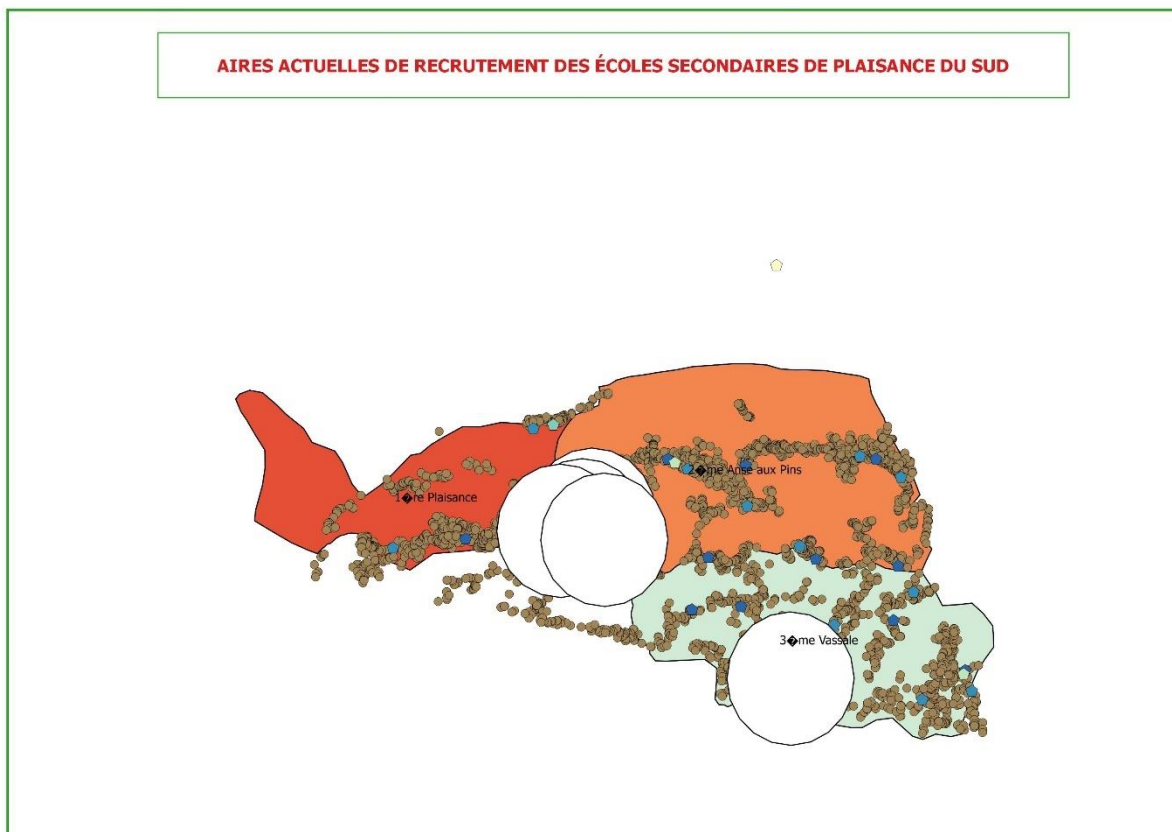
Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	627	0.2791	175
2025-2026	631	0.4593	290
2026-2027	635	0.6395	406
2027-2028	639	0.8197	524
2028-2029	643	1	643

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Plaisance du Sud

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

3.1. Les aires de recrutement

On a vu, dans les pages précédentes, que la 1^{ère} section Plaisance et la 2^{ème} section Anse aux Pains où vivent environ 2 563 ménages n'ont aucune école secondaire. Comme conséquence, les enfants qui y résident se trouvent obligés de parcourir de très longues distances pour atteindre les écoles existantes. En d'autres mots, ces écoles admettent des élèves qui viennent de partout dans cette commune comment le montre l'image ci-dessous présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.



En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves presque des mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre. Pour commencer, il sera nécessaire de penser implanter de nouveaux lycées dans la commune de Plaisance du Sud; soit au moins 1 dans chacune des sections communales qui en sont dépourvues.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser mettre à niveau les enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées, seuls les salaires des enseignants et des directeurs sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (64.68%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation

et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Plaisance du Sud en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Plaisance du Sud

Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle